Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 26-2026

Développement d'une politique et d'un plan directeur en matière de sport

Demande d'un crédit d'étude CHF 130'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le jeudi 5 novembre 2026 à 18h30 à la Maison Pulliérane, salle « la Vuachère ». Elle a siégé en présence de MM. Robin CARNELLO (municipal), Julien GUILLAUME (chef de Service, DDGS) et Mme Elisa MARCLAY (déléguée au sport, DDGS), que je remercie vivement pour les explications apportées aux commissaires durant la séance.

La Commission ad hoc était composée de Mme Lena YERSIN (présidente), Mme Nathalie LUDE, MM. Philippe CONNUS, Gérald CUCHE (en remplacement de Mme Joëlle IBERG), Jean Paul DARBELLAY (en remplacement de Mme Verena KUONEN), Matthieu FAGUE, Alain SCHNEIDER, Joël STEINER et Pierre ZAPPELLI (en remplacement de Mme Tânia GAZZOLA).

1. INTRODUCTION

En introduction, la Municipalité présente l'objectif du préavis, qui vise à élaborer, avec l'aide d'un bureau spécialisé, une vision globale et cohérente, sur le moyen terme, pour répondre aux besoins de la population en matière d'activité sportive.

2. EXAMEN DU PRÉAVIS POINT PAR POINT

2.2 Un paysage sportif qui évolue

QUESTION. Est-ce que le préavis inclut la question de la mobilité douce, telle la création de pistes cyclables par exemple, ce qui contribue aussi à l'activité sportive ?

RÉPONSE. La mobilité active de la population sera prise en compte, que ce soit la marche ou le vélo. Une collaboration est prévue avec d'autres directions, telle la DTSI, pour encourager ce type de pratique, en cohérence avec le futur Plan directeur communal.

QUESTION. Le sport étant également bon pour la santé psychique, des encouragements sont-ils prévus pour des personnes présentant des difficultés mentales, dans le style de ce que fait l'association SPort'ouverte ? Dans le même ordre d'idée, une

attention pourra-t-elle également être accordée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes malvoyantes ?

RÉPONSE. La Municipalité est ouverte à toutes les suggestions qui permettent de favoriser le sport pour toutes et tous.

2.3. De nouveaux enjeux pour Pully

QUESTION. Une collaboration est-elle prévue avec les communes voisines et avec les clubs sportifs ?

RÉPONSE. L'étude a pour but d'intégrer ce qui se fait hors Pully : nous attendons du bureau spécialisé qu'il dresse un portrait de la situation et propose des pistes allant au-delà des frontières communales. Ensuite, la mise en œuvre des propositions sera forcément limitée par l'autonomie des communes, chacune restant libre de ses choix.

3. Présentation du projet

QUESTION. Dans quelle mesure est-il nécessaire de mandater un bureau spécialisé extérieur ; autrement dit, est-ce que le Bureau des sports de la commune ne pourrait pas effectuer cette étude ?

RÉPONSE. Ce travail demanderait beaucoup de temps et de ressources au Bureau des sports. La Municipalité souhaite pouvoir bénéficier des compétences d'un bureau qui a déjà mené à bien ce genre de développements avec d'autres communes et qui dispose immédiatement de tous les outils nécessaires. La DDGS s'est posé la question de réaliser l'étude en interne, mais une vision extérieure a semblé nécessaire pour aller au-delà de notre perception actuelle. Quant au Bureau des sports, il interviendra largement dans le suivi et la coordination de l'étude.

QUESTION. Quel est le budget du Bureau des sports ?

RÉPONSE. Celui-ci s'élève à CHF 334'500.- incluant les subventions aux clubs (pour un montant de CHF 185'000.-) et toute la gestion opérationnelle (salaire de la déléguée au sport, soutien aux manifestations sportives ; activités de promotion du sport, etc.)

3.1 Méthodologie

QUESTION. Le Bureau des sports de la commune pourrait-il effectuer la phase de diagnostic, prévue dans le cadre de cette étude ?

RÉPONSE. Cela n'entraînerait pas nécessairement un gain de temps ni d'argent pour la Commune : le mandataire chargé de mener l'étude serait probablement amené à revoir la partie déjà analysée par les services de la Commune. Par ailleurs, le diagnostic sur l'état des infrastructures actuelles nécessite un examen technique du matériel qui sort des compétences du Bureau des sports. L'étude implique également des sondages et des consultations qui demandent une expérience que nous n'avons pas forcément en matière de création de questionnaires et d'analyse des réponses. En outre, il conviendra de prendre en considération toutes les recommandations des différentes associations sportives et de l'Office fédéral du sport, ce qui est laborieux et prend passablement de temps.

3.2 Accompagnement par un cabinet spécialisé

QUESTION. Comment a été effectué le choix des bureaux sollicités, combien étaient-ils et quels étaient les critères de comparaison ?

RÉPONSE. Trois bureaux ont été approchés, pour comprendre s'ils pouvaient répondre à nos attentes, dont l'un à qui nous avons demandé une première estimation du coût. L'un des autres n'exécute pas lui-même le travail mais mandate des experts, ce qui ne nous convenait pas ; un autre proposait de nous livrer une solution clé-en-main, alors que nous souhaitons être associé de près au déroulement de l'étude, de manière à en superviser le cadre et aboutir à des solutions réalistes et appropriées aux besoins.

QUESTION. Comment est-on arrivé au montant demandé ?

RÉPONSE. Le montant correspond à une estimation du bureau sélectionné, établie sur la base de son savoir-faire et en échange avec le département et le municipal. Le travail sera réalisé dans le cadre de ce budget.

4. Planning intentionnel

QUESTION. Le délai est-il suffisant pour traiter les données de la consultation publique, entre les phases 4 et 5 ?

RÉPONSE. La consultation publique est importante et a été ajoutée après coup pour garantir l'adéquation aux besoins. En l'absence d'une échéance impérative, nous prendrons le temps nécessaire pour traiter les retours de cette consultation.

QUESTION. En quoi consistera concrètement cette consultation publique ?

RÉPONSE. Cela sera à discuter avec le mandataire. A priori, cela pourra concerner aussi bien les habitants de Pully que les associations.

QUESTION. La Municipalité a-t-elle déjà une certaine vision de ce qui devrait être fait pour satisfaire les besoins en matière de sport ?

RÉPONSE. Les clubs de sport vont être sollicités pour participer à l'étude (sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal), en vue d'apporter des améliorations par rapport à la situation actuelle, qui n'a que peu évolué depuis une trentaine d'années. Il s'agira aussi de voir avec les clubs comment il est possible d'optimiser à l'avenir l'attribution des infrastructures sportives, y compris la salle double du Collège principal, disponible au début 2028.

QUESTION. Qu'en est-il des besoins en matière de sport dans le domaine scolaire ?

RÉPONSE. Cet élément fera aussi partie du développement de la politique sportive, les infrastructures scolaires relevant d'exigences légales.

QUESTION. Est-ce que l'étude envisagée pourrait déboucher sur un rééquilibrage entre les différentes associations, en termes de subventions, certaines étant gagnantes et d'autres perdantes ?

RÉPONSE. Cela fait partie de l'étude : l'analyse des besoins de chaque association devra respecter une égalité de traitement.

5.1. Coûts

QUESTION. Comment le coût de 130'000 francs est-il réparti sur les différentes phases définies au point 3.1 ?

RÉPONSE. À ce stade, nous avons uniquement un montant estimatif incluant les différentes phases. Une offre formelle correspondant précisément au périmètre sera demandée, si le montant qui fait l'objet de ce préavis est effectivement alloué à la Municipalité.

QUESTION. Est-il prévu d'examiner la participation des clubs, en fonction de leurs revenus, lesquels peuvent être très différents d'un club à l'autre ?

RÉPONSE. Cette thématique sera prise en considération. Certains clubs ont déjà indiqué qu'ils étaient prêts à contribuer pour disposer de certaines infrastructures.

6. Communication

Un commissaire souhaite que toute la démarche et le rapport qui en résultera donnent lieu à une communication auprès des acteurs concernés, afin de montrer les efforts accomplis et les bénéfices qui en résultent pour tous les Pulliérans. La Municipalité approuve l'idée.

7. Conclusions

Il est rappelé que le montant demandé étant inférieur à 300'000 francs, ce préavis n'est pas soumis à l'examen de la commission des finances.

Au vote, les conclusions du préavis N°26-2026 sont adoptées à l'unanimité.

La Commission ad hoc recommande donc aux membres du Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis N°26-2026.

La séance s'est terminée à 19h42.

Pully, le 10 novembre 2026

Pour la Commission ad hoc

Lena YERSIN
Rapportrice